

PROCÈS-VERBAL

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES OPTIONS DE GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ
(la « SGCNI »)**

tenue par conférence téléphonique le 12 novembre 2002 à 14 h 30.

Sont présents :

M. Stuart Groom	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Ken Nash	Administrateur et vice-président – président intérimaire
M. René Pageau	Administrateur

formant un quorum de cinq administrateurs de la SGD, nommés par au moins deux membres en règle conformément à l'article 8.8 du Règlement administratif,

et

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M. David Crombie	Président du Conseil consultatif
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

1. **Ouverture de la réunion**

À la demande de M. Dicerni, président du conseil d'administration, M. Nash préside la réunion du 12 novembre en remplacement de celui-ci.

Après avoir constaté que les administrateurs ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 14 h 30.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion du 12 novembre 2002 après l'ajout de deux points, sur demande de MM. Groom et Pageau, qui seront traités sous le « point 4 » et sous « Autres affaires » respectivement.

3. Compte rendu de la séance d'orientation des 23 et 24 octobre du Conseil consultatif

M. Crombie, président du Conseil consultatif, fait le point sur le Conseil consultatif à l'intention des membres du conseil d'administration.

Il leur fait part de la nomination récente faite par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au Conseil consultatif. Le nouveau membre est M. Derek Lister, de l'Université du Nouveau-Brunswick.

M. Crombie souligne que la réunion initiale du Conseil consultatif qui s'est déroulée les 23 et 24 octobre 2002 a été très réussie et que les membres du Conseil sont enthousiastes à l'idée de travailler en étroite collaboration avec le conseil d'administration et la Société. Dans cet esprit de collaboration, la présidente sera invitée à assister aux réunions du Conseil consultatif. Compte tenu que le Conseil consultatif a aussi un rôle indépendant important à remplir, des discussions à huis clos seront prévues au cours des réunions lorsque le Conseil le jugera nécessaire. La présidente fera parvenir des mises à jour mensuelles au Conseil consultatif pour le tenir informé des décisions clés du conseil d'administration et des travaux de la Société en général.

M. Crombie énumère les différentes présentations qui ont été faites dans le cadre de cette réunion initiale et indique de quelle façon le Conseil entrevoit les réunions futures. Le Conseil consultatif contribuera avec plaisir à l'élaboration des plans de consultation de la présidente. L'établissement d'un tableau de l'opinion publique dès les débuts, la création d'un site Web pour faciliter les interactions avec l'organisation et l'adoption d'une seule dénomination pour éviter toute confusion dans le public font partie des priorités définies par le Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif tiendra vraisemblablement des réunions trimestrielles. Une autre séance d'orientation est prévue les 10 et 11 janvier 2003 pour assurer un suivi des sujets d'intérêt notés par le Conseil consultatif. Les membres du conseil d'administration se disent intéressés à assister à certaines présentations éducatives et séances d'information qui pourraient faire l'objet des séances d'orientation futures du Conseil consultatif. (*) M. Crombie se dit en faveur de ce partage d'information, car il permettra au Conseil consultatif et au conseil d'administration de travailler la main dans la main.

4. Budget

La présidente dépose aux fins d'approbation par le conseil un avant-projet de budget de 7,4 millions de dollars pour 2003. L'approbation du budget à ce moment-ci vise à permettre l'envoi des factures aux sociétés membres au plus tard 15 jours ouvrables avant la fin de l'exercice, comme l'exige l'accord conclu entre les membres.

Une fois le montant global du budget approuvé, la présidente présentera à la prochaine réunion du conseil, prévue au début de 2003, un plan de travail détaillé accompagné des affectations budgétaires connexes aux fins d'approbation. (*)

Au cours de la discussion de l'avant-projet de budget, les membres du conseil font remarquer que les sociétés membres devront partager des coûts supplémentaires de 600 000 \$ pour l'exercice 2003 au titre de l'achèvement du programme de travail entrepris par les propriétaires conjoints de déchets. Les membres du conseil d'administration

conviennent que les montants alloués aux sociétés membres dans l'accord conclu entre les membres (qui précise des quote-parts annuelles maximales de 350 000 \$ chacune pour Hydro-Québec et la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick) devraient reposer sur l'affectation budgétaire totale pour l'exercice 2003 – le montant de 8 millions de dollars englobant tant le budget des propriétaires conjoints de déchets que celui de la SGCNI.

Pour ce qui est du processus, le calcul des quote-parts des sociétés membres, l'émission des relevés et les versements des sociétés membres seront effectués conformément au processus et au calendrier indiqués dans les sections 4 et 5 de l'accord conclu entre les membres. Une lettre, précisant le calendrier des versements pour 2003, sera envoyée aux sociétés membres conformément aux modalités de cet accord. (*)

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- D'approuver un budget de 7,4 millions de dollars pour la SGCNI pour l'exercice 2003, lequel commence le 1^{er} janvier 2003, étant entendu que la présidente soumettra à la prochaine réunion du conseil aux fins d'approbation un programme de travail détaillé pour la SGCNI, accompagné des affectations budgétaires connexes;
- D'affecter un montant supplémentaire de 600 000 \$ au programme de travail des propriétaires conjoints de déchets pour l'exercice 2003;
- De calculer la quote-part totale de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et d'Hydro-Québec pour l'exercice 2003 d'après le budget global de 8 millions de dollars pour 2003, jusqu'à concurrence de 350 000 \$ pour chaque société, conformément aux modalités de l'accord conclu entre les membres.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

5. Rémunération du vérificateur

Le trésorier, M. Long, présente le barème proposé pour la rémunération du vérificateur que lui et la présidente soumettent à l'approbation du conseil d'administration.

M. Long souligne que les membres, lors de l'assemblée générale annuelle, ont confirmé la nomination de Deloitte & Touche s.r.l. comme vérificateurs des comptes et des dossiers de la Société pour l'exercice 2002. Les membres ont résolu de signer un contrat de trois ans avec Deloitte & Touche; ce contrat sera soumis à la confirmation des membres sur une base annuelle et à l'approbation du conseil d'administration pour ce qui est de la rémunération. M. Long décrit le processus d'appel d'offres et d'examen qui a été employé pour obtenir des soumissions et les évaluer.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

De fixer la rémunération du vérificateur de la SGCNI à des honoraires maximums de :

- 10 500 \$ pour 2002
- 16 500 \$ pour 2003
- 16 500 \$ pour 2004.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

6. Règlement administratif n° 1

M. Nash présente ce point de décision en soulignant que le règlement fondateur de la Société est soumis aux fins de confirmation et d'adoption officielles par le conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

De confirmer et d'adopter le Règlement administratif n° 1, déposé à la réunion du 12 novembre 2002 du conseil; ce règlement est celui qui a été produit auprès d'Industrie Canada et qui constitue la base de la délivrance des lettres patentes originales de la Société en date du 27 mai 2002, transmises par Industrie Canada le 11 juin 2002.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

7. Contrat de location de locaux

La présidente décrit la façon dont s'est déroulée la recherche de locaux pour la Société à Toronto et l'endroit qui a été retenu. À la suite de cette démarche, la présidente se propose de signer un contrat de sous-location de trois ans d'une valeur totale d'environ 352 000 \$.

Étant donné que ce montant dépasse le pouvoir de signature de 300 000 \$ que le conseil d'administration a accordé à la présidente, celle-ci demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Conformément aux articles 8.10.3, 8.10.6 et 12.2 du Règlement administratif n° 1 de la Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié,

- d'autoriser la présidente et chef de la direction à signer ou faire signer pour le compte de la Société un contrat de location ou de sous-location de locaux pour l'organisation pour une période d'environ trois ans et d'une valeur maximale de 450 000 \$.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

8. Rapport de la présidente

M^{me} Dowdeswell fait un compte rendu verbal des activités entreprises au cours du dernier mois relativement à l'établissement de la Société. Elle passe en revue les ententes administratives prises à l'égard des locaux ainsi que les plans de dotation futurs. Elle parle également des communiqués de presse qui ont été diffusés et des contacts préliminaires qui ont eu lieu avec des intervenants clés au sujet du lancement initial de la Société en octobre. En ce qui a trait aux dépenses de la Société pour 2002, la présidente souligne qu'elles sont bien en-deçà du budget alloué.

La présidente donne un aperçu du plan de travail jusqu'à la fin du premier trimestre 2003, notamment des plans visant à effectuer une recherche sur l'opinion publique pour obtenir des renseignements de base. Les résultats de la recherche seront communiqués au conseil d'administration.

Les membres du conseil soulignent que leurs sociétés respectives ont lancé ou lanceront des processus publics relativement à l'exploitation de leurs installations nucléaires. M. Groom indique que des consultations publiques sont en cours dans le cadre de l'évaluation environnementale effectuée par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour la centrale nucléaire de Point Lepreau et offre de communiquer les résultats de ce sondage d'opinion publique à la SGCNI. Le conseil appuie la suggestion de M. Groom voulant qu'il serait dans l'intérêt de la SGCNI et des sociétés membres de partager de manière continue les renseignements issus des différents processus de participation publique en cours. M. Pageau souligne que des communications publiques sont prévues au sujet de la centrale nucléaire Gentilly-2 au cours de la prochaine année et se dit également en faveur de la coordination de ces démarches. Il propose que des employés d'Hydro-Québec, de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et d'OPG se rencontrent pour échanger de l'information sur la progression et les résultats des processus publics. M. Nash fait part de la tenue de consultations publiques associées aux évaluations environnementales d'OPG relativement aux installations de gestion des déchets nucléaires et appuie l'adoption d'une approche systématique pour partager l'information et tenir la SGCNI au courant des processus d'évaluation environnementale prévus par les sociétés.

9. Identification de la société

La présidente informe le conseil de l'intention d'adopter l'appellation « Société de gestion des déchets nucléaires » pour identifier la société dans le public.

Les membres du conseil discutent des avantages et des désavantages de l'appellation proposée du point de vue de la clarté et de la communication d'un message approprié au public. Il est question notamment de la possibilité d'obtenir des lettres patentes supplémentaires qui changeraient officiellement le nom inscrit auprès d'Industrie Canada. Le conseil ne prend aucune décision pour l'instant quant au changement du nom inscrit. En tenant compte des observations du conseil sur cette question, la présidente se chargera de déposer auprès du conseil une lettre exposant la possibilité de changer officiellement le nom inscrit pour le remplacer par SGDN, si le changement est jugé approprié à la lumière de la réponse du public et de la conformité aux attentes de la *Loi sur les noms commerciaux*, mentionnées par M^{me} Malo. (*)

10. Procès-verbaux des réunions précédentes

Aux fins d'information, les membres du conseil reçoivent des copies des procès-verbaux précédents qui ont été examinés par le conseil et ensuite attestés.

Autres affaires

- M. Pageau fait le point à l'intention du conseil sur la proposition de Securad de construire au Québec une installation pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Cette coalition, qui a déjà soumis sa proposition aux pouvoirs publics et aux représentants de l'industrie, aimerait pouvoir en discuter avec la SGCNI. M. Pageau s'engage à faire parvenir de l'information générale sur Securad à la présidente, avant de fournir à Securad les coordonnées d'une personne-ressource de la SGCNI pour organiser une première rencontre. (*)
- La date de la prochaine réunion du conseil d'administration est prévue provisoirement pour la fin janvier (*). Le conseil sera avisé sous peu de la date retenue.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 16 h 10.

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.

Secrétaire générale